

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1552, prescrivant suspension de permis de conduire

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 décembre 1963

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro  
31 décembre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 14.687/61 déliyré à Colmar (H.-R.) le 15.juin 1961 au sieur Maïgnan, Rémi, né le 18 octobre 1939 à Rolampont (Haute-Marne), fils de Roger et de Vogel, Marcelle, sergent à la Basé Aérienne 188 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 299 délivré à Djibouti le 23 juillet 1954 au sieur Taha Abdallah Saleh, arabe, né à Djibouti vers 1933, fils de Abdallah Saleh et de Safia Ben Galeb, demeurant à Djibouti, quartier n° 2, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 186 délivré à Djibouti le 15 mai 1953 au sieur Ciolli, Giovanni, né le 11 avril 1910 à Livorno (Italie), fils de Di Albino et de Mencini, Maria, chaudronnier, demeurant à Djibouti, plateau, est suspendu pour une durée d'un mois. Le permis de conduire n° 303 délivré à Djibouti le 5 avril 1963 au siéur Elmi Darar Guedi, issa wardick, né vers 1930 à Oueah (C.F.5.), fils de Darar Guedi et de Barisso Farah, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 29, maison 20, est suspendu pour une durée d'un mois. Les permis de conduire catégories «B et C» n° 742/743 délivrés à Djibouti le 10 novembre 1961 au sieur Daher Dembil Waiss, issa mamassan, né vers 1925 à Argueissa (R.S.), fils de Dembil Waiss et de Sadio Guedi, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 37, maison 74 sont suspendus pour une durée d'un mois. Le permis de conduire n° 982 délivré à Diibouti le 23 novembre 1962 au sieur Mohamed Mohamed Tabet, nationalité yéménite, né vers 1934 à Ougaria (Yémen), fils de Mohamed Tabet et de Safaran Chamsan, chauffeur, demeurant à Ambouli, à proximité du Poste de Police, est suspendu pour une durée d'un Le permis de conduire n° 625 délivré à Djibouti le 27 juillet 1962 au sieur Omar Mohamed Ibrahim, arabe caffi, né vers 1936 à Djibouti, fils de Mohamed Ibrahim et de Kadoug Mohamed, chauffeur demeurant à Djibouti, quartier n° 2, est suspendu pour une durée d'un mois. Le permis de conduire n° 15 délivré à Djibouti le 17 janvier. 1958 (catégorie P.L.), au sieur Saïd Ahmed Othman, arabe zouréki, né vers 1937 à Doudah (C.F.S.), fils de Ahmed Othman et de Kadidja Dabar, chauffeur demeurant à Djibouti, quartier n° 7, est suspendu pour une durée de neuf mois. Le permis de conduire n° 168 délivré à Djibouti le 29 mai 1959 (catégorie PL), au sieur Aden Ali Barkadie, issa walaldon, né vers 1925 à Djibouti, fils de Ali Barkadleh et de Mariam Robleh, chauffeur demeurant à Djibouti, quartier n° 7, avenue 35, maison n° 23, est suspendu pour une durée d'un an.